



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
MARDI 13 OCTOBRE 2020 à 19 H 30

Madame la Présidente, Bénédicte **GRISOT-DELPECH** prend la parole et remercie l'assemblée de sa présence, ainsi que celle de Madame **COLIN Ginette**, secrétaire générale du CODEP, excuse l'absence de Madame **MOUNY Chantal**, Maire de **MONTIGNY-LENGRAIN** et de Monsieur Bernard **RUELLE**, Maire de **VIC SUR AISNE**.

Charlène, notre animatrice est présente.

A titre d'information Madame la Présidente informe les nouveaux adhérents sur la composition du bureau :

Colette **GUEUDET** : Vice-Présidente

Carole **CAMUS** : Secrétaire

Emilie **TELLIER** : Trésorière

Et elle-même Bénédicte **GRISOT-DELPECH** : Présidente.

Le bureau ne change pas.

NOS ANIMATRICES :

SORAYA est embauchée depuis septembre en CDI, à travail égal, fonction égale, diplôme égal, salaire égal à **Charlène**.

Nos deux animatrices assurent les cours suivants :

❖ **SORAYA** assure deux cours :

Le lundi de 18 h 00 à 19 h 00

- Cours adultes de renforcement musculaire

Le mercredi de 17 h 00 à 18 h 00

- Cours enfants de 6 à 11 ans

❖ **CHARLÈNE** assure :

- Les cours de gym douce /Pilates du **lundi soir de 17 h00 à 18 h 00** et **le jeudi de 17 h 30 à 18 h 30**
- Le cours de step du **mardi de 19 h 30 à 20 h 30**.
- Les cours de renforcement musculaire et cardio **les mardis et les jeudis de 18 h 30 à 19 h 30**
- Le cours de zumba **le mercredi soir à 20 h 00**.
- Et le nouveau cours de yoga **le mardi de 17 h 30 à 18 h 30**.

LES COTISATIONS ET LE NOMBRE DE LICENCIÉS :

Pour la saison dernière **2019/2020**, nous étions **163** adhérents dont **139** adultes et **24** moins de 18 ans.

Les cotisations étaient de :

- **108 €** pour les adultes **25 €** de licence soit **83 €** pour l'Association,

Et de :

- **95 €** pour les mineurs dont **20 €** de licence soit **75 €** pour l'Association.

Siège social : Mairie de Vic sur Aisne 2 rue Brouillaud 02290 Vic sur Aisne

Lieu d'activité : Salle Polyvalente 19 rue Lucien Damy 02290 Vic sur Aisne

Contact : 06.60.91.74.33- 06.32.01.78.91 – **Site internet** : www.gymvicsuraisne.com

Pour la saison **2020/2021**, les cotisations sont passées à :

- **120, 00 €** pour les adultes dont **25, 00 €** de licence (**22, 50 €** reversé à la **Fédération** et **2, 50 €** au **CODEP**) soit **95, 00 €** pour l'Association,
- **100, 00 €** pour les mineurs dont **20, 00 €** de licence soit (**17, 50 €** reversé à la **Fédération** et **2, 50 €** au **CODEP**) soit **80, 00 €** pour l'Association.

Cette année nous prenons à notre charge la licence animatrice pour Charlène à **40 €**.

Nous rappelons à tout le monde que nous ne remboursons pas les cotisations.

Nous sommes une association. Ces dernières nous permettent de payer les salaires et les charges.

Le coût de revient par semaine est de **2.63 €** pour les adultes (soit **95 €** divisés par **36** semaines)

Et à

2.22 € le cours par enfant chaque semaine (**80 €** divisés par **36** semaines)

A ce jour, nous sommes à **90 cotisations : 80 adultes et 10 moins de 18 ans**.

Les années précédentes nous étions à la même époque :

- **123** adhérents en octobre **2019**
- **145** adhérents en octobre **2018**
- **131** adhérents en octobre **2017**
- **148** adhérents en octobre **2016**

(soit une moyenne de **136**)

Cette baisse est généralisée dans tous les clubs sportifs est due à la crise sanitaire. A la crainte d'être reconfiné, à la crainte de payer et ne pas pouvoir suivre les cours et la crainte d'être contaminée.

Sans vos cotisations l'avenir du club est engagé.

Si les cotisations ne montent pas plus, nous serons amenés à mettre nos animatrices en activité partielle, c'est-à-dire au chômage partiel avec une réduction du nombre de cours.

Avant d'en arriver là, nous devons utiliser notre livret A avant de demander un chômage partiel.

Nos comptes seront alors à zéro pour la rentrée 2021.

Nous vous demandons activement si vous rencontrez d'anciennes adhérentes de leur dire de revenir à la gym car il en va de la continuité du club.

LA COVID :

L'activité s'est brutalement arrêtée mi- mars à cause de la pandémie et du confinement.

Nos vies ont été bouleversées et le sont encore.

Nous avons demandé à Charlène de mettre en place des cours par vidéo. Il était possible de les suivre soit en direct avec facebook, soit en différé puisque les vidéos étaient accessibles même si les adhérents n'ont pas facebook. Vous pouviez voir Charlène mais elle ne pouvait pas vous comptabiliser.

A partir du 8 juin, nous avons pu reprendre les cours mais à l'extérieur sauf pour la salsa, la zumba, le step et les cours enfants qui ont été annulés.

Nous étions une petite douzaine à venir quotidiennement pour continuer le sport. Nous étions très heureux de reprendre les cours et de nous revoir.

Nous n'avons pas bénéficié de l'aide de l'Etat.

Comme nous avions eu nos cotisations en début de saison, nous n'avons pas été impactés financièrement.

Nous avons le devoir de maintenir l'intégralité des salaires.

Le service juridique de la Fédération l'avait bien mentionné.

Seul le CEA n'a pas prélevé les mensualités pendant trois mois. Les prélèvements ont repris en juillet.

Le CEA nous a demandé de régulariser les sommes qui n'avaient pas été prélevées. Nous l'avons fait en août afin que les sommes soient sur le bilan.

Nous avons demandé à être éligible afin d'avoir une réduction de charges.

Nous bénéficions d'une aide au paiement des cotisations sociales, ce qui représente un montant de

281.43 € calculé sur la période de **février, mars, avril et mai 2020**.

Le Chrorum (prévoyance) nous exonère également des charges au **troisième trimestre 2020**, ce qui représente pour eux la somme de **1.5 millions d'euros** et pour notre association la somme de **14.34 €** pour **trois mois**.

La Fédération a abaissé le montant de la ré affiliation **2020/2021** à **35 €** au lieu de **70 €**.

Le CODEP a remboursé la part départementale soit **402.50 €** (**2.50 €** par adhérent).

LES SALAIRES ET LE COUT DE FONCTIONNEMENT :

Concernant les salaires de nos animatrices, ils sont calculés de la façon suivante :

1 heure de cours + une heure de préparation

13, 70 € net de l'heure soit **27, 40 €** net par cours.

Soit **35, 18 €** brut pour **Soraya** et **35, 99 €** brut de l'heure pour **Charlène**.

Pour info, le salaire obligatoire pour la Fédération du Sport du groupe 3 du CNS est de **11, 43 € brut** de l'heure soit **22, 86 €**.

Nous prenons à notre charge les frais de transport calculé sur le barème de la Fédération qui est de **0, 49 €** le kilomètre, distance domicile /lieu de travail aller- retour, quel que soit la puissance du véhicule.

Le même tarif est appliqué pour les déplacements des dirigeants lors des réunions et assemblées.

LES SUBVENTIONS :

Le budget a pu être équilibré cette année grâce aux subventions que nous ont versées les communes :

- Vic sur Aisne	650 €
- Montigny-Lengrain	300 €
- Autrêches	180 €
- Ressons le long	70 €
- Subvention départementale	280 €

Et également à la fermeture de la salle pendant trois mois et demi, l'interruption des cours de salsa et les frais de transport non donnés aux animatrices pendant cette période.

Ce qui représente un total d'environ **1 000 €**.

Nous devons faire un loto au mois d'avril que nous voulions reporter sur novembre.

En raison de l'incertitude sur la pandémie de la **COVID** et sur les contraintes sanitaires, nous ne prévoyons rien pour le moment.

BILAN FINANCIER :

Et laisse la parole à Madame la Trésorière, **Emilie TELLIER** qui présente le bilan financier clos au **31 août 2020** et le bilan prévisionnel (Voir en annexe). Le bilan est positif mais léger.

Annick Vaillant, vérificatrice des comptes a validé le bilan.

Après lecture, le bilan est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

CADEAU DE BIENVENUE :

L'année dernière nous avons offert à chaque licencié un sac de sport en signe de bienvenue.

Cette année, nous offrons un tote sac Vitafédé et un sac à dos fantaisie pour les enfants.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Un adhérent nous demande s'il ne serait pas possible de faire un tarif différencié pour les adhérents suivant le nombre de cours pratiqués afin d'attirer plus de licenciés.
Les membres du bureau n'y sont pas favorables car cela nécessite un pointage et une surveillance du nombre de cours auquel assistent les pratiquants. Nous ne sommes pas là pour pointer les gens à chaque cours. L'assemblée n'étant pas d'accord sur ce point un référendum anonyme sera organisé en cours d'année afin d'établir le prix des licences pour la saison prochaine.
- ✓ Une adhérente nous fait part du manque d'information et de publicité de l'association pour se faire connaître. C'est très surprenant car nous distribuons des affiches dans tous les villages environnants et nous mettons des flyers et affiches chez tous les commerçants locaux et cabinets médicaux. De plus nous avons créé un site internet avec toutes les informations et les conditions d'inscription à l'association.

- ✓ Plusieurs adhérents ne comprennent pas que nous payons la location de la salle alors que dans d'autres communes, la location est gratuite pour les associations. Après plusieurs entrevues avec M. le Maire, il nous a répondu préférer nous faire payer la location par souci d'équité avec les autres associations qui payent les charges de leurs locaux et nous donner une subvention qui est censé rembourser les frais occasionnés sauf que vu le nombre de cours pratiqués, la subvention ne couvre plus les frais de location de la salle.

- ✓ Un adhérent nous demande les mesures prévues en cas de reconfinement. Si malheureusement l'épidémie repartait et donc l'occupation de la salle serait interdite par arrêtés communaux, préfectoraux ou nationaux, nous remettrons en place les cours par vidéo sur facebook avec un accès réservés aux licenciés.

Les débats étant clos, la séance est levée vers **21 h 00**.